

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619. Corée N.

Notification

aux Gouvernements des Etats parties aux Conventions de Genève du 12 août 1949 pour la protection des victimes de la guerre

Adhésion de la République populaire démocratique de Corée au Protocole additionnel I

Le 9 mars 1988, la République populaire démocratique de Corée a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument d'adhésion au Protocole additionnel I.

Le Protocole entrera ainsi en vigueur pour la République populaire démocratique de Corée six mois plus tard, soit le 9 septembre 1988, conformément à ses clauses finales.

La présente notification est faite par le Gouvernement suisse en sa qualité de dépositaire dudit Protocole.

Berne, le 30 août 1988

